



Direction de l'insertion et du logement social

Réunion du 12 avril 2024

Date de convocation : 04 avril 2024

Délibération N° 1

FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT (FSL) ET SECOURS D'URGENCE AUX PERSONNES EN DIFFICULTE

Répartition des crédits 2024 entre les 7 Commissions uniques délocalisées (CUD)

Président : Mme Claude CANNET

Membres présents : AURAY Géraldine, BALLOT Alain, BECOUSSE Jean-Claude, BELTJENS Colette, BERTHIER Pierre, BROCHOT Frédéric, BRUNET-LECHENAULT Claudette, BURDIN Raymond, CANNARD Frédéric, CANNET Claude, CANTIER Nadège, CHALUMEAU Mathilde, CHAMBRIAT Sylvie, CHENUET Carole, CLEMENT Sophie, COGNARD Jean-François, CORNELOUP Josiane, COURTOIS Jean-Patrick, DAMY Nathalie, DESCHAMPS Amelle, DESCIEUX Jean-Christophe, DESMARD Jean-Michel, DESROCHES Patrick, DUPARAY Lionel, DURAND Bernard, DURIX Arnaud, DUVERNOIS Michel, FONTERAY Jean-Luc, FRIZOT Marie-Thérèse, GAUDRAY Alain, GRUET Aline, GUIGUE Jean-Vianney, HIPPOLYTE Jean-Marc, JACQUARD Sébastien, LALANNE Carine, LANOISELET Dominique, LAUBERAT Didier, LEMONON Elisabeth, LOTTE Dominique, MARTELIN Cécile, MAUNY Marie-France, MELIN Dominique, PERRIN Viviane, PHILIBERT Alain, PLISSONNIER Florence, REYNAUD Hervé, ROBIN Christine, ROBLOT Elisabeth, VADOT Anthony, VAILLANT Françoise.

Membre(s) absent(s) ou excusé(s) : ACCARY André, AMIOT Catherine, BARNAY Marie-Claude, BERGERET Vincent, COUILLEROT Evelyne, DESJOURS Thierry, GIEN Chantal, MARTIN Sébastien.

ACCARY André a donné pouvoir à CHENUET Carole, AMIOT Catherine à BROCHOT Frédéric, BARNAY Marie-Claude à LAUBERAT Didier, BERGERET Vincent à VAILLANT Françoise, COUILLEROT Evelyne à HIPPOLYTE Jean-Marc, DESJOURS Thierry à MAUNY Marie-France, GIEN Chantal à LOTTE Dominique, MARTIN Sébastien à LANOISELET Dominique.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales confiant aux départements la compétence du FSL à compter de janvier 2005,

Vu les règlements intérieurs du FSL et des Secours d'urgence aux personnes en difficulté confiant aux Commissions uniques délocalisées (CUD) la gestion, au niveau local, des aides de ces deux dispositifs,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles (CASF) notamment l'article L115-3 régissant les aides du Fonds de solidarité logement (FSL),

Vu la délibération du 14 juin 2004 aux termes de laquelle l'Assemblée départementale a adopté le règlement départemental d'attribution des secours d'urgence aux personnes en difficulté,

Vu la délibération du 14 mars 2005 aux termes de laquelle l'Assemblée départementale a adopté la proposition de modification de la procédure d'attribution et du règlement départemental relatifs au secours d'urgence,

Vu la délibération du 22 juillet 2021 aux termes de laquelle l'Assemblée départementale a donné délégation à la Commission permanente pour se prononcer sur toute affaire, à l'exception des attributions propres au Conseil départemental visées aux articles L.3312-1 et L.1612-12 à L.1612-15 du CGCT,

Vu le rapport de M. le Président,

Considérant qu'il convient, au titre de l'année 2024, de répartir les crédits alloués dans le cadre du FSL et des secours d'urgence aux personnes en difficulté entre les 7 CUD avec une réserve autorisée de 10%,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- d'approuver la répartition des crédits par commission unique délocalisée au titre du Fonds de solidarité logement et des Secours d'urgence aux personnes en difficulté pour l'année 2024, telle que proposée dans l'annexe jointe.

Les crédits sont inscrits au budget 2024 du Département :

- Concernant le FSL, sur le programme « Logement social », l'opération « Fonds de solidarité logement », les articles 6514 et 275,

- Concernant les secours d'urgence aux personnes en difficulté, sur le programme « Action sociale », l'opération « secours aux personnes en difficulté » l'article 65133.

Le Président,
ANDRE ACCARY



Exécutoire de plein droit

Transmission en Préfecture le 19/04/2024

Publié ou Notifié le 22/04/2024

Affiché le

Annexe

REPARTITION DES ENVELOPPES CUD 2024				
FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT ET SECOURS D'URGENCE AUX PERSONNES EN DIFFICULTE				
CUD	Aide à la personne	Dépôt de garantie	Aides versées par virement bancaire	Aides versées par autres moyens de paiement
Autun	97 250	21 782	11 791	1 309
Chalon-sur-Saône	276 825	95 177	25 061	7 921
Le Creusot	115 889	38 214	7 567	4 073
Louhans	64 498	21 292	7 347	2 478
Mâcon	228 343	62 391	16 320	8 069
Montceau-les-Mines	136 963	33 544	7 434	2 508
Paray-le-Monial	117 841	33 600	14 480	4 243
TOTAL*	1 037 610	306 000	90 000	30 600

Réserve centralisée	115 290	34 000	10 000	3 400
----------------------------	----------------	---------------	---------------	--------------

* Le delta d'1 € entre les montants additionnés provient des formules de calcul Excel.

